



N° 21 JUIN 2012

L'Avenir Autrement Ploudalmézeau

Suivez notre actualité sur notre site :

<http://www.osons-ploudalmezeau.fr>

EDITO

François Hollande vient d'être élu et le quinquennat Sarkoziste est définitivement derrière nous. Nous avons toutes les raisons d'être optimistes sur le plan municipal aussi bien que législatif.

Un vent nouveau souffle sur la côte Nord :

Le changement est en marche. Au niveau communal, notre objectif est clair : élaborer avec la population de Ploudalmézeau un projet qui mènera notre équipe aux responsabilités municipales.

Il n'est pas inutile aujourd'hui de rappeler quelques évidences et de préciser la conception qui est la notre de la vie politique :

- Le Maire issu de nos rangs ne dirigera pas seul la commune.

- Il sera entouré d'une équipe active et les adjoints disposeront d'une réelle autonomie. Les charges seront partagées et portées par l'ensemble des élus sous la responsabilité du Maire
- Nos choix seront faits en fonction de l'intérêt collectif. Nous n'agissons pas dans l'intérêt de quelques uns mais nous considérerons le bien commun.
- Nous serons à l'écoute de tous les concitoyens. Nous organiserons le débat et nous permettrons à la parole de circuler. Nous participerons à tisser du lien et nous lutterons contre toute tentative de clivage.
- Nous intégrerons davantage Ploudalmézeau dans les différentes structures intercommunales.

Nos élus :

René PELLEAU

rene.pelleau@laposte.net

Marie-Thérèse LE HIR

mariethereselehir@gmail.com

Anne-Marie KERMORGANT

kermorgant@wanadoo.fr

André JUGAN

andre.jugan@wanadoo.fr

Le bureau de notre association :

Président : **Denis GOUZIEN**

gouziendenis@hotmail.com

Vice-Président : **Bernard CROGUENOC**

bernard.croguennoc@wanadoo.fr

Secrétaire : **Paule QUERE**

minimulo@orange.fr

Secrétaire adjoint : **Sophie BARAZER-LE DUC**

sophiebarazerleduc@wanadoo.fr

Trésorière : **Marie Hélène THOMAS**

pierre.thomas49@wanadoo.fr

Trésorier adjoint : **Christian STEPHAN**

christian-stephan-782@orange.fr

Voici en quelques mots la conception que nous avons de la vie démocratique locale. Nous la voulons riche d'échanges, apaisée, sereine.

Nous appelons tous les habitants de la commune qui partagent notre philosophie et qui ont à cœur d'instaurer un véritable débat démocratique à nous rejoindre et à venir travailler avec nous.

**Ensemble, nous construirons Autrement
l'Avenir de Ploudalmézeau-Portsall.**

**« Asambles e savimp en ur mod all amzer
da zont Gwitalmeze ha Porsal »**

LES ASSISTANTES PARLEMENTAIRES

En 2002, à la suite de son élection comme Député de Brest Rural, Mme Lamour demandait au conseil municipal de Ploudalmézeau de délibérer afin de lui donner la possibilité d'héberger dans les locaux de la Mairie, deux attachées parlementaires dans deux bureaux distincts. Accord lui fut donné. En 2004 à sa demande, nouvelle délibération pour ne lui louer qu'un seul bureau pour une attachée parlementaire. **Aussi qu'elle ne fut notre surprise de découvrir que depuis plusieurs années la Mairie de Ploudalmézeau hébergeait une deuxième attachée (clandestine) pour un seul bureau loué.** Le coût de la location d'un bureau est fixé pour 2012 à 133 euros par mois soit 1596 par an. Chacun verra ici le manque à gagner pour la commune, quant à ce que touchent les députés pour le remboursement de leurs frais, voyez ci-dessous :

– Les frais de mandat et de secrétariat

« Pour faire face aux diverses dépenses liées à l'exercice de leur mandat qui ne sont pas directement prises en charge ou remboursées par l'Assemblée, les députés bénéficient d'une *indemnité représentative de frais de mandat* dont le montant est revalorisé comme les traitements de la fonction publique. Depuis le 1^{er} juillet 2010, le montant mensuel de cette indemnité est de 6 412 € brut.

- Les députés disposent en outre d'un *crédit affecté à la rémunération de collaborateurs*. Calculé en principe pour trois collaborateurs, il peut toutefois, au gré du député, être versé au profit d'un nombre de personnes variant de un à cinq. Le député a la qualité d'employeur : il recrute, licencie, fixe les conditions de travail et le salaire de son personnel. Le crédit ouvert pour chaque député est revalorisé comme les traitements de la fonction publique.

Au 1^{er} juillet 2010, le montant mensuel du crédit est de 9 138 €. En cas de non emploi de la totalité du crédit, la part disponible demeure acquise au budget de l'Assemblée nationale. »

MOULIN NEUF

En 2010, le Moulin de Kerloroc'h et ses 9000m² fut mis en vente par la famille propriétaire. Nous avons suggéré au Maire que la Commune en fasse l'acquisition. Cela permettait d'offrir aux nombreux visiteurs de l'endroit un espace de détente et de convivialité. Tous les lieux de même nature (Stangalard, Keroual,...) disposent de tels sites Un veto nous fut opposé. Aujourd'hui la propriété est vendue et le maire n'a pas exercé son droit de préemption. Fin de l'histoire. Dommage !

OFFICE DU TOURIME

En 2009, Mme le Député Maire décidait que la commune devait quitter l'Office Cantonal du Tourisme. Contrairement à tout ce qui peut se faire ailleurs où le regroupement et l'intercommunalité sont de plus en plus la règle, Mme le Député Maire signait là pour la commune et ses habitants un acte de repli sur soi. Nous nous retrouvons isolés et ce n'est pas la pseudo collaboration avec notre commune voisine de Lampaul sans lien conventionnel ni financier qui nous donne le change. Alors trois ans plus tard où en sommes-nous ? En 2009 Ploudalmézeau versait annuellement à l'Office cantonal 16000 euros en sus de la mise à disposition du bâtiment de la rue François Squiban. En 2012, le bâtiment est toujours mis à disposition de l'Office Communal mais **la subvention** versée est de 80000 euros soit exactement **5 fois plus**. Sans doute avons-nous des manifestations supplémentaires comme le Père Noël et la patinoire à Noël ou la chasse aux œufs à Pâques mais cela justifie-t-il une dépense de 65000 euros ?

Le Maire semble confondre OFFICE DU TOURISME qui nécessite la mise en commun de moyens pour se renforcer et COMITE DES FETES en charge de l'animation locale.

ORGANISATION DES SERVICES

Depuis plusieurs années, les Ploudalméziens ne sont pas sans savoir que le Maire rencontre quelques difficultés dans la gestion du personnel communal. Si nous avons eu depuis 2001, **5 Directeurs Généraux des Services, autant de policiers municipaux**, ces deux postes ne sont aujourd'hui toujours pas comblés. Ainsi n'avons-nous toujours pas de « professionnel » pour diriger les emplois communaux ni d'agent assermenté pour exercer la fonction de POLICE MUNICIPALE. Le Maire nous dira sans doute que dans toute entreprise il est normal que le personnel bouge, mais le personnel communal est en général plutôt stable et comme à Ploudalmézeau le turn-over des agents se fait aussi sentir à l'Arcadie, au CLHS, au niveau des services techniques. Alors qu'y a-t-il derrière tout cela ? **Sans doute une manière de gérer d'un autre temps ?** Un manque de professionnalisme ? Comment expliquer qu'aucun syndicat ne soit véritablement représenté dans cette entreprise de 80 personnes qu'est la Mairie de Ploudalmézeau ? Les droits des agents sont-ils respectés ? Autant de questions

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur ce sujet. Nous ne demandons que ce qui se fait ailleurs, à savoir que lorsque nous refaisons une route nous songions à enfouir les réseaux (EDF, téléphone, éclairage public). Il vous suffira de lever les yeux pour constater que nous circulons sous une véritable toile d'araignée. Des rues refaites récemment l'ont été sans enfouissement : Rue de l'Iroise, Rue Amédée Le Meur, même la rue de Kerjoly conserve un poteau téléphonique. Il semblerait que nous ayons été entendus puisque la rue de Pen an Douarou semble refaite dans les règles. Restera à porter un effort pour l'enfouissement des réseaux en bordure immédiate du littoral où régulièrement lors des tempêtes, les poteaux sont mis à terre.

LES INVITATIONS

Les élus des minorités sont invités aux cérémonies patriotiques. Pour les autres manifestations, le Maire réserve aux élus de sa liste l'exclusivité de la représentation du Conseil Municipal. Ainsi en va-t-il pour la remise des cartes d'électeurs aux jeunes venant d'avoir 18 ans, l'accueil des nouveaux habitants, la remise des prix du concours des maisons fleuries, etc. Mais nous devons aussi de préciser, pour répondre au questionnement de certains parents, que **nous sommes totalement exclus** des réunions et cérémonies liées au fonctionnement du Conseil Municipal Jeunes ; l'encadrement des jeunes étant du ressort exclusif des élus de la majorité. **Version ploudalmézienne de l'apprentissage de la démocratie.**

La MASSE SALARIALE

Les charges en personnel figuraient aux comptes administratifs de l'année 2007 (31 décembre) pour un montant de 2 152 000 euros. Le budget pour l'année 2012 y alloue une somme de 2 689 630 soit **une augmentation en 4/5 ans de 537 000 euros soit près de 27 %** sur la période. Si effectivement l'Arcadie, l'Odysée, l'office du Tourisme, le conseil portuaire ont nécessité des embauches, comment expliquer cette hausse ? Interrogée sur ce point lors du Conseil Municipal du 28 mars 2012, le Maire nous a donné pour explications les formations, « le vieillissement » du personnel communal, les emplois saisonniers, la rémunération des personnels lors des scrutins (NB à l'attention du Maire, l'Etat rembourse aux communes les frais liés aux élections), les agents en attente

d'invalidité, Le tableau des effectifs laisse apparaître sur la même période une évolution de 12 emplois comblés au tableau des effectifs pour un emploi de moins au cadre réglementaire. Alors comment expliquer une telle différence ? Des heures supplémentaires ? Mme le Député Maire serait-elle à la recherche de défiscalisation en octroyant des heures supplémentaires au personnel ? Réponse peut-être en 2014.

MARGUERITE LAMOUR : UN COMBAT D'ARRIÈRE GARDE

Nicolas Sarkozy a passé son quinquennat à diviser les français les uns contre les autres. Mme Lamour veut continuer l'action. Elle prétend défendre la liberté de l'enseignement alors que ce n'est pas le moment de réveiller la guerre scolaire. Le climat est aujourd'hui apaisé en France et c'est tant mieux.

Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est d'**améliorer les conditions de travail de nos enfants qu'ils soient scolarisés dans le privé ou dans le public.**

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le 21 octobre 2010, une lettre recommandée, cosignée par le Président de la CCPI et M Lamour Maire est adressée aux propriétaires d'installations classées en **non acceptables** par le SPANC "au regard des normes légales inscrites dans la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et dans l'arrêté du 6 mai 1976 " (sic).

Par ce courrier, M Lamour, en tant que responsable de la police de l'eau, **exige la réalisation des travaux de mise en conformité dans le délai d'un an.**

Au moment de l'envoi de cette première lettre le 21.10.2010 **Marguerite Lamour maire a sans doute oublié que le « député qu'elle est » avait voté la loi du 12 juillet 2010 qui contredisait les termes de sa mise en demeure.**

Devant l'ampleur et le coût des travaux demandés, plusieurs administrés ont réagi et au nom de "l'Avenir Autrement », André Jugan adresse alors à M Lamour le 24 11 10 un courrier lui rappelant la nouvelle loi du 12 07 2010. (cf. site internet).

Suite à ces interventions, M Lamour adresse en date du 3 décembre 2010, une nouvelle lettre aux propriétaires concernés dans lequel elle recommande de **surseoir à tout engagement de travaux** dans l'attente d'une réponse du ministère...

Les décrets d'application de la loi Grenelle, 2 datés du 27 avril 2012 viennent de paraître et démontrent à posteriori que le premier courrier du maire M Lamour n'aurait jamais dû être expédié.

Le tableau suivant résume les **nouvelles dispositions** désormais applicables à tout un chacun :

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux	
	NON	OUI
		Enjeux sanitaires
<input checked="" type="checkbox"/> Absence d'installation <input checked="" type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input checked="" type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input checked="" type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique ★ Mise en demeure de réaliser une installation conforme ★ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais Installation non conforme → Danger pour la santé des personnes Article 4 = cas a) ★ Travaux obligatoires sous 4 ans ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente	
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input checked="" type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs <input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Installation non conforme Article 4 – cas c) ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme → Danger pour la santé des personnes Article 4 = cas a) ★ Travaux obligatoires sous 4 ans ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente Installation non conforme → Risque environnemental avéré Article 4 = cas b) ★ Travaux obligatoires sous 4 ans ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente ★ Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation

Commune de Ploudalmézeau - Résultats 2ème tour présidentielles

Bureau	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	François Hollande	Nicolas Sarkozy	TOTAL	Différence H - S
1	782	689	42	647	287	360	647	-73
2	739	629	38	591	270	321	591	-51
3	754	679	40	639	319	320	639	-1
4	730	655	24	631	316	315	631	1
TOTAL Ploudal	3005	2 652	144	2508	1192	1316	2508	-124
% Ploudal		88.26	5,43	94,57	47,53	52,47	100	-4,94
5	961	835	43	792	420	372	792	48
6	915	813	34	779	426	353	779	73
TOTAL Portsall	1876	1648	77	1.571	846	725	1571	121
% Portsall		87.85	4,67	95,33	53,85	46,15	100	7,7
TOTAL GENERAL	4881	4300	221	4079	2038	2041	4079	-3
%		88.10	5,14	94,86	49,96	50,04	100	-0,08

Les résultats de la présidentielle sur la 3^{ème} circonscription (près de 56 % pour François Hollande), la progression des idées de gauche à la fois sur le canton (écart 2 voix) et sur notre commune (écart de 3 voix) démontrent que la politique menée par N Sarkozy a été désapprouvée par une majorité des électeurs.

Ce numéro est rédigé et financé par les élus et les membres de « l'Avenir Autrement », association loi 1901. Si vous êtes intéressés par la parution de ce journal, vous pouvez nous retourner le coupon ci-dessous en nous indiquant la formule choisie chez la trésorière :

Association « l'Avenir Autrement » - chez André Jugan – 10 rue de Porsguen – 29830 Ploudalmézeau

✕ -----

Madame, Monsieur :

Adresse, code postal, commune :

Souhaite : soutenir le journal : 10 €/an soutenir le journal et adhérer à l'association : 20 €/an